

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 30 septembre 2020

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	15	12

L'an deux mille vingt, le 30 septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au Foyer, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire,

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe
MARQUET Bénédicte
PEREIRA Julien
OGER Isabelle

IMMER Alain
DEBAILLEUL Delphine
VALANCE Bénédicte
WALLERICH Alain

GUINDT Philippe
VIEIRA Christophe
REUTER Olivier
SIVEC Jean

LISTE DES ABSENTS :

BRUN Jérôme

MENEGHIN Gaël

THILL Céline

Procuration de Gaël MENEGHIN à Bénédicte MARQUET
Procuration de Céline THILL à Isabelle OGER
Procuration de Jérôme BRUN à Philippe GUINDT

Objet : 2020 – 515 Décision Modificative du Budget Primitif 2020

Le Maire donne lecture du courrier la Trésorerie de Thionville et 3 Frontières : Il s'agit de travaux sur la VIC rue Principale et impasse de l'église, réalisés par la CCCE pour le compte de la commune, en 2017. Ces travaux auraient dû être imputés directement au c/2151 "réseaux de voirie" et non au compte 238 "avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles". Des crédits budgétaires sont donc à ouvrir par DM pour transférer les 7.824,83 € du c/238 au c/2151. Il s'agit d'écritures d'ordre budgétaires (chapitre 041).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité sur proposition de la Trésorerie de Thionville et 3 Frontières les décisions modificatives suivantes en recette et dépense :

Dépenses d'investissement: c/2151-041 = 7.824,83 €
Recettes d'investissement c/238-041 = 7.824,83 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 03/10/2020

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 03/10/2020

Le Maire,